Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY

Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2026-114
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 4 novembre 2026

L'An Deux Mille Vingt-Six, le 4 novembre 2026, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33 **Nbre de membres présents : 31**	**Présents :** MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Lise VURPILLOT. Denis NEDEZ. Martine MICHAUD. Arnaud PAVILLARD. Anne-Lise GARCIA. Arnaud JACQUOT. Stéphanie GAUTIER. Armando LOPES. Omar RABEI. Dominique DANGEL. Thierry MAILLOT. Maud PELISSIER. Roland GAMBERI. Claudia FERNANDES. Coralie GUILLAUME. Martine LAMBERT. Philippe CURIE. Mélanie GREMILLET. Daniel FERNANDES. Elodie LERALE. Oktay OKTEM. Nathalie LIARD. Cyril DAMOTTE. Emilie BARBIER. Nadine MERCIER. Gérard PAYOT. Anne MAGNIN-FEYSOT. Carlo MIGUEL. Malika DRICI. Patrice MARTIN. Michel TREPPO
Nbre de suffrages exprimés : 33	**Excusés :** Nourredine DRAYAF. Patrice MARTIN **Absents :** **Pouvoirs :** Nourredine DRAYAF donne pouvoir à Armando LOPES Patrice MARTIN donne pouvoir à Carlo MIGUEL

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 28 octobre 2026

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Anne-Lise GARCIA ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

Après en avoir pris connaissance et en l'absence d'observation, le Conseil municipal arrête le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2026.

DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN RUE CUVIER

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20261104-2026-114-DE
Date de télétransmission : 06/11/2026
Date de réception préfecture : 06/11/2026

.../..

MIS EN LIGNE LE 09/11/2026

Extrait du registre des délibérations n°2026-114

DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN RUE CUVIER

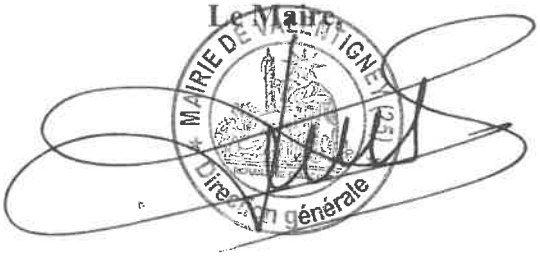
Monsieur le Maire rappelle que Monsieur BERNARD Alexandre, représentant de la SCI « Cœur de Village », dont le siège social est situé Impasse Sous la Côte - 25550 ISSANS, a fait part de son souhait de pouvoir acquérir une surface d'environ 14 m², issue du domaine public communal, située rue Cuvier.
La superficie exacte sera confirmée par l'élaboration d'un document d'arpentage.
La surface à céder étant classée dans le domaine public, en nature de délaissé de voirie, elle devra donc être désaffectée et déclassée afin d'être intégrée dans le domaine privé de la Ville avant d'être vendue.
Conformément à l'article L. 141-3 du code de la voirie routière modifié par l'ordonnance n°2015-1341 du 23 octobre 2015, ce déclassement est prononcé par le conseil municipal.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées autorise Monsieur le Maire à **PROCEDER** à la désaffectation et au déclassement du domaine public de la surface précitée et de l'intégrer dans le domaine privé communal
- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Certifié exécutoire,
Le Maire



Philippe GAUTIER

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20261104-2026-114-DE
Date de télétransmission : 06/11/2026
Date de réception préfecture : 06/11/2026